

Règlement des courses



Courir à Cournon

Samedi 30 mai 2026

ARTICLE 1 : Organisation

Y'ACCA Courir à Cournon est une course sur route organisée par l'Athlétisme Club Cournon d'Auvergne.

Coordonnées de l'organisateur.

Athlétisme Club Cournon d'Auvergne
Maison des associations Place Gardet
63800 Cournon d'Auvergne.

Sur notre site internet: <https://www.athle-cournon.fr/yacca-courir/>
Sur Facebook: <https://www.facebook.com/YACCACouriraCournon/>
Sur instagram: <https://www.instagram.com/yaccacouriracournon/>

Le présent règlement a pour objet de définir les modalités d'organisation et de déroulement des différentes courses organisées à l'occasion de **Y'ACCA Courir à Cournon 2026**.

Celui-ci est composé de 4 épreuves, principalement le long des berges d'Allier :

- 10 km
- 5 km
- Courses jeunes :
 1. 1300 mètres U12 Poussins
 2. 2600 mètres U14 Benjamins

Toutes inscriptions à ces courses, induit l'acceptation du présent règlement.

ARTICLE 2 : Les courses.

1.  **Kids 1300 m** : Course enfants pour la catégorie U12 Poussins, être né(é) en 2015 ou 2016, départ à 17h de la salle polyvalente, rue des laveuses 63800 Cournon d'Auvergne.
2.  **Kids 2600 m** : Course enfants pour la catégorie U14 Benjamins, être né(é) en 2012 ou en 2013. Le départ est donné à 17h15 de la salle polyvalente, rue des laveuses 63800 Cournon d'Auvergne.
3.  **Courir 5 km** : Course ouverte aux coureurs licenciés ou non licenciés, à partir de la catégorie U16 minime, être né(e) en 2012 ou avant. Le départ est donné à 18h00 rue des Laveuses 63800 Cournon d'Auvergne.

L'épreuve empreinte une boucle de 5 km, le parcours est conforme au règlement des courses sur route de la Fédération Française d'Athlétisme (FFA), et constitue une épreuve qualificative aux Championnats de France de la discipline. Il bénéficie du Label bronze attribué par la Fédération.

4.  **Courir 10 km** : Course ouverte aux coureurs licenciés ou non licenciés, à partir de la catégorie U18 cadet, être né(e) en 2010 ou avant. Le départ est donné à 19h30 rue des Laveuses 63800 Cournon d'Auvergne.

L'épreuve empreinte 2 fois la boucle du 5 km. Le parcours est conforme au règlement des courses sur route de la Fédération Française d'Athlétisme (FFA), et constitue une épreuve qualificative aux Championnats de France de la discipline. Il bénéficie du Label bronze attribué par la Fédération.

La FFA a défini des catégories et distances par tranches d'âge.

Tout abandon doit être signalé à l'organisation.

ARTICLE 3 : Condition de participation.

Ainsi que le stipule l'article 231-2-1 du Code du sport, la participation aux courses



Courir est soumise à la présentation obligatoire à l'organisateur :

- D'une licence FFA : Athlé Compétition, Athlé Running, Athlé Pass Running en cours de validité le jour de la manifestation.
- D'un Parcours Prévention Santé (PPS) en cours de validité. Depuis le 1er janvier 2026, les PPS sont valables 1 an.

Si vous avez déjà un numéro d'attestation PPS antérieur à cette date, il vous faudra à nouveau suivre le parcours de prévention santé (<https://pps.athle.fr>).

Votre inscription sera validée. **(La vérification est automatique, pensez à vérifier la saisie de vos nom et prénom à l'identique)**

- Pour les mineurs, le PPS est également de rigueur depuis le 1 janvier 2026, vous devez suivre la même procédure sur **pps.athle.fr**, ce PPS mineur est gratuit et valable pour le jour de l'évènement. Le PPS est à renseigner dans votre procédure d'inscription sur **sportips.fr**, ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs dûment remplie et signée.
- Les licenciés FFA et mineurs, pas besoin de PPS

Les documents justificatifs à fournir (licences ou PPS) sont à télécharger sur votre fiche personnelle **sportips.fr** au moment de l'inscription, ou avant la clôture des inscriptions en ligne et avant votre retrait du dossard.

Au moment du retrait du dossard, l'inscription doit être complète. Faute de documents validés, votre inscription sera annulée et non remboursée. Il ne sera accepté aucun paiement sur place, ni de document physique au moment du retrait des dossards.

- Les participants étrangers sont tenus de fournir également un PPS.

Les participants disposeront d'un temps maximum de 50 minutes pour effectuer le parcours de 5 km jusqu'à la ligne d'arrivée, et d'1heure 30 minutes pour le 10 km. Après le passage du véhicule de fin de course, les participants devront obligatoirement se conformer aux règles du code de la route.

ARTICLE 4 : Inscriptions.

Pour les courses **Y'**  **Courir 5 et 10 km**, les inscriptions se font exclusivement en ligne sur **www.sportips.fr** avant le mercredi 27 mai 23h dans la limite des places disponibles.
Le paiement de l'inscription devra se faire uniquement par CB.

Seules les inscriptions payées seront affichées dans la liste des participants. La limite des dossards est fixée à 750 pour le 5 km et 750 pour le 10 km.

Un période d'inscriptions réservée aux licenciés FFA est mise en place à partir du dimanche 1 mars 8h.

Les inscriptions pour les non licenciés FFA ouvrent le lundi 9 mars à 12h.

Chaque participant, s'inscrit dans un SAS de course.

Y'  **Courir 5 km** : Engagement 7 € pour les licenciés FFA et 9 € pour les non licenciés (+ frais de gestion applicables à tous).

Y'  **Courir 10 km** : Engagement 12€ pour les licenciés FFA et 14 € pour les non licenciés. (+ frais de gestion applicables à tous).

L'inscription n'est validée qu'après paiement du droit d'inscription.

Pour chaque inscription, la somme de 2€ sera reversée par l'organisateur au profit de la recherche contre la mucoviscidose.

La modification de votre inscription vers un autre parcours est possible dans la limite des dossards disponibles avant le dimanche 17 mai.

Vers une distance inférieure sans remboursement de la différence.

Vers une distance supérieure avec paiement de la différence.

Le prix comprend : le dossard personnalisé (si inscription avant le dimanche 17 mai) la puce électronique, les ravitaillements d'arrivée et le point d'eau à la mi-course pour le 10 km, le don solidaire, la dotation participante, les animations musicales, la sécurité de l'épreuve et la bonne humeur des bénévoles !

Y'  **Kids U12 U14** : Engagement de 3€, les inscriptions se font en ligne sur **www.sportips.fr** à partir du dimanche 1 mars 2026 8 h, jusqu'au samedi 30 mai 12h. La limite est fixée à 75 dossards par course.

Pour chaque inscription, la somme de 1€ sera reversée au profit de l'association de lutte contre la mucoviscidose.

ARTICLE 5 : Dossards.

1. **Le retrait des dossards Y'**  **Courir** se tiendra à partir du vendredi 29 mai de 12h à 19h ainsi que le samedi de 10h à 12h au magasin Running Conseil Cournon 7 rue Gustave Eiffel 63800 Cournon d'Auvergne.

Le samedi après-midi à partir de 15h30 sur le village de la course, rue des laveuses à Cournon, jusqu'à 30 minutes avant votre course.

Le retrait des dossards Y'  **Kids**, se tiendra sur le village de la course, à partir de 15h30 jusqu'à 10 minutes avant le départ des courses.

2. **Bourse et transfert de dossards Y'**  **Courir** :

- **La bourse aux dossards sportips.fr** permet aux participants de revendre leur inscription de manière simple et sécurisée dès qu'une course est annoncée complète. La mise en vente s'effectue exclusivement depuis l'espace personnel du coureur (ou par le responsable du groupe en cas d'inscription collective), l'achat se fait uniquement via la plateforme officielle SPORTIPS.fr. Le dossard reste la propriété du vendeur tant qu'il n'est pas racheté. Lorsqu'un dossard est revendu, l'acheteur reprend l'intégralité des options associées, à l'exception de la Garantie Individuelle Annulation (GIA), qui reste non transformable. Des frais de 5€ s'appliquent pour le vendeur et pour l'acheteur uniquement en cas de vente effective.
- **Le transfert de dossard service GRATUIT** est également disponible, permettant à un participant de céder son inscription à une personne de confiance via un lien transmis depuis son espace personnel SPOTRIPS.fr. Ce transfert suit les mêmes conditions que l'inscription initiale, sans aucun frais, et n'inclut pas la GIA. L'organisation et SPORTIPS.fr ne sauraient être tenus responsables des arrangements privés entre participants. Le transfert de dossard est autorisé jusqu'au mercredi 27 mai 23h59. Aucun mouvement financier ne sera effectué sur la plate-forme. Le dossard et les éventuelles options réservées seront transférés au nouveau coureur. Ce transfert est irréversible et ne peut être transféré à nouveau. Le dossard est nominatif, aucun échange ou transfert d'inscription "sauvage" (c'est à dire en dehors de la plate-forme Sportips.fr) n'est possible, quel que soit le motif invoqué. Le coureur qui rétrocède son dossard sera reconnu responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par le remplaçant durant l'épreuve.

- **Remboursement :**

Au moment de votre inscription en ligne sur le module Sportips.fr vous pouvez souscrire une Garantie Individuelle d'Annulation, qui vous permettra d'être remboursé du montant de votre inscription (sauf les options). Sur simple demande de votre part, effectuée jusqu'à 72 h avant le départ de votre course. Si vous n'avez pas choisi cette option, vous ne pourrez pas demander le remboursement de votre inscription. En cas d'annulation ou report général de l'épreuve, les conditions générales de l'organisateur s'appliquent... (annulation, report...)

Pour toute demande d'annulation et de remboursement, l'inscription sera remboursée uniquement sur présentation d'un certificat médical daté et envoyé avant le mercredi 27 mai.

Tout engagement est personnel, ferme et définitif, et ne peut pas faire objet de remboursement pour quelque motif que ce soit.

3. Le port du dossard : Le port du dossard doit être obligatoirement fixé par 4 épingles et lisible à tout moment de la course.

ARTICLE 5. Chronométrie

Le Chronométrage est assuré par la société Sportips. Chaque participant du 5 et 10 km, se verra remettre une puce électronique lors du retrait de dossard (fixé avec 4 épingles et visible dans son intégralité).

Cette puce, permettra d'établir les résultats et classements des courses. Afin de permettre un fonctionnement normal, la puce ne doit pas être pliée, ni endommagée.

Les résultats seront disponibles à la fin de **Y'**  **Courir à Cournon 2026** sur le site sportips.fr et <https://www.athle-cournon.fr/> et de la FFA

Tout coureur devra être passé sur les tapis de chronométrage du départ, des points intermédiaires et d'arrivée pour que sa performance soit prise en compte officiellement. Un concurrent n'empruntant pas la totalité du parcours tel que balisé ne pourra pas être classé à l'arrivée et pourra, le cas échéant, être mis hors course.

ARTICLE 6. Accès et sécurité du site.

L'introduction sur le site de tous objets susceptibles d'être dangereux ou illégaux, drogues armes à feu, objets pointus, tranchants, matières explosives est strictement interdite.

Pour accéder au site et pouvoir participer aux courses, le participant reconnaît et accepte expressément que l'organisateur puisse faire appel à du personnel de sécurité, lequel sera habilité à contrôler tant les personnes que leurs effets personnels.

Toute personne souhaitant accéder au site accepte de se soumettre à ce contrôle. En cas de refus, la personne ne sera pas autorisée à accéder au site.

ARTICLE 8. Sécurité pendant la course

Les différents parcours empruntent des voies sur route, des voies cyclables, des voies vertes. Les parcours sont fermés à la circulation. L'organisateur veillera à assurer la sécurité routière pendant l'évènement.

Les routes seront protégées et sécurisées par la police municipale, les véhicules d'organisation (motos et vélos) et par les signaleurs mis en place par l'organisateur. L'ensemble du parcours sera sécurisé jusqu'à 21h30, A partir de cette heure-là, la circulation sera ouverte à la circulation. Les accompagnateurs à bicyclettes, sur engins à roulettes et /ou motorisés sont formellement interdits sur le parcours. Tout participant identifié comme accompagné sera disqualifié. Il est formellement interdit de participer à Y'  **Courir à Cournon 2026** avec un animal, même tenu en laisse. Le port de bâtons de marche et de randonnées est interdit.

ARTICLE 9. Assistance médicale

Une équipe médicale sera sur place ainsi qu'un médecin référent afin de garantir une assistance aux coureurs. Ce référent pourra décider de la mise hors course d'un participant pour des raisons médicales.

Toutefois, chaque participant a l'obligation d'apporter son assistance à un concurrent victime d'un accident jusqu'à l'arrivée des secours.

ARTICLE 10 : Disponibilité des Douches à l'Arrivée

Des douches seront mises à disposition des participants à l'arrivée de la course. Ces installations, situées à proximité de la zone d'arrivée, permettront aux coureurs de se rafraîchir et de se changer dans des conditions confortables.

L'accès aux douches est ouvert à tous les utilisateurs du gymnase, ne laissez donc pas d'affaires personnelles. Nous remercions les participants de respecter ces installations ainsi que le temps d'utilisation pour garantir leur disponibilité pour tous.

ARTICLE 11. Respect de l'environnement

En s'inscrivant à  **Courir à Cournon 2026**, le participant s'engage à respecter l'environnement et les espaces traversés, qu'ils soient urbains ou naturels. Il est strictement interdit de jeter ou d'abandonner des déchets (doses énergétiques, papiers, emballages, plastiques...) sur la voie publique et de manière générale sur tout le parcours. Les participants doivent conserver les déchets et emballages et utiliser les poubelles et lieux signalisés par l'organisation pour s'en débarrasser.

L'organisateur se réserve le droit de mettre hors-course les participants jetant volontairement leurs déchets en dehors des zones prévues à cet effet.

ARTICLE 12. Lutte anti-dopage

Comme sur toute course, un contrôle anti-dopage peut avoir lieu inopinément sur cette épreuve. Les participants s'engagent à respecter rigoureusement l'interdiction de dopage ainsi que les dispositions relatives aux contrôles anti-dopage, telles qu'elles résultent des lois et règlements en vigueur, notamment des articles L.230-1 et suivants du Code du Sport.

ARTICLE 13. Assurances

L'organisateur a souscrit une assurance propre à l'événement couvrant sa responsabilité civile et celle des participants. Les athlètes licenciés FFA sont couverts par une assurance dommages corporels. Il est vivement conseillé aux autres athlètes de souscrire une assurance personnelle couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de dommages (vol, bris de glace...) sur les biens personnels des participants. Ces derniers, ne pourront donc se retourner contre l'organisateur pour tout dommage causé à leur équipement. La souscription à une assurance garantissant ces risques est du ressort de chacun.

En acceptant les conditions d'inscription et le présent règlement, chaque participant reconnaît et assume sa pleine responsabilité en cas d'accident pouvant se produire durant toute la durée de **Y'**



Courir à Cournon 2026.

ARTICLE 14. Récompenses, podium

Une récompense sera remise aux 3 premiers du classement scratch, hommes et femmes, sur les distances de 5 et 10 km.

Un lot à chaque participant sera remis lors du retrait de dossard.

ARTICLE 15. Droit à l'image

De par sa participation à Y'  **Courir à Cournon 2026**, chaque participant autorise l'organisateur ainsi que leurs partenaires et médias à utiliser, faire utiliser, reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre de Y'  **Courir à Cournon 2026**.

Tout participant à l'évènement atteste aussi avoir été informé que le jour de la course, des drones pilotés peuvent-être utilisés sur le parcours à des fins de tournage.

ARTICLE 16. Cas de force majeure

Si la course Y'  **Courir à Cournon 2026** devait être annulée ou reportée pour cas de force majeure ou pour un motif indépendant de la volonté de l'organisateur, les participants ne pourront prétendre à un quelconque remboursement. L'annonce éventuelle d'annulation ou de report sera faite sur le site internet officiel de la manifestation.

ARTICLE 17. CNIL

L'organisateur s'engage à respecter la confidentialité des données personnelles communiquées par les participants à l'évènement, et à les traiter dans le respect de la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978.

ARTICLE 18. En cas de litige

Toute réclamation devra être faite par écrit, en français, en rappelant le nom, prénom du participant ainsi que son numéro de dossard et la distance de l'épreuve, adressée au siège de l'organisateur, dans un délai de trente jours après les épreuves.

Passé ce délai, aucune réclamation ne sera acceptée.

ARTICLE 19. Acceptation du règlement

Le présent règlement a été rédigé en français, qui sera comme langue officielle. Il est soumis à la loi française. Toute contestation de résulter de son interprétation ou de son exécution, sera soumise à la compétence des tribunaux.

La participation **Y'**  **Courir à Cournon 2026**, implique l'acceptation expresse et sans réserve par chaque participant du présent règlement. L'organisateur de **Y'**  **Courir à Cournon 2026**, se réserve le droit de le modifier, notamment, pour des raisons qui lui serait imposées par les autorités compétentes. Chaque participant reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte les clauses dans leur intégralité.

Fait à Cournon le 03/01/2026